

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
RIUNIONE DI I PRIMU E 2 DI
FERRAGHJU DI 2024

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2024
REUNION DES PREMIER ET 2 FEVRIER 2024

2024/ 01/007
2024/ 01/004
2024/ 01/010

REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI AUX QUESTIONS DEPOSEES PAR :
MONSIEUR ANTOINE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU, MADAME MARIE-CLAUDE
BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE, ET PAR MADAME VERONIQUE ARRIGHI
AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME

Objet : Quel avenir pour l'agriculture corse ? /Chi dicisioni curaghjosi è ambiziosi pà salvà l'agricultura corsa ? / Perspectives pour l'avenir de notre agriculture.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Personne ne peut douter du soutien de la Collectivité de Corse aux agriculteurs de notre île, de ses élus et notamment du Président du Conseil Exécutif et de moi-même, en tant que président de l'ODARC mais avant tout en tant qu'agriculteur, éleveur, engagé dans la défense du monde agricole depuis de nombreuses années !

Ce soutien, le président de l'Exécutif l'a réaffirmé vendredi dernier lors d'une réunion de Régions de France dédiée à la crise agricole. Il a également rappelé combien les spécificités de la Corse (insularité, petites exploitations, problématique foncière) amplifiaient encore les

difficultés pour nos agriculteurs et ce, afin que celles-ci soient relayées auprès du Premier Ministre par Carole Delga, Présidente de Régions de France.

Ce soutien, je l'ai réaffirmé aux agriculteurs qui sont venus à l'ODARC vendredi. Lors de cette rencontre, à laquelle a également assisté le Président de l'Office d'équipement hydraulique, j'ai réitéré la position de la CdC d'être aux côtés du monde agricole pour porter ces revendications.

Plusieurs préoccupations ont été soulevées, même si elles relèvent principalement de l'échelon de l'Etat, la problématique des règles en matière environnementale. En effet, bien que respectueux de l'environnement et conscients des enjeux, les agriculteurs relèvent que certaines transpositions des normes sont si contraignantes, voire absurdes, qu'elles deviennent un frein au développement de l'agriculture et particulièrement en Corse. J'en veux pour exemple les règles en matière de défrichement ou pire, celles en lien avec la tortue d'Hermann qui obligeraient à laisser des passages, des trous, dans les clôtures pour faciliter leurs déplacements, alors que cela n'est pas inscrit réglementairement, mais pourtant proposé par les services déconcentrés. J'ai personnellement abordé ce sujet avec le Préfet de Corse en novembre dernier lui demandant de s'assurer de la lecture et de l'application de ces règles auprès de ses services, sans réponse à ce jour.

Abordons la question des importations, et ce, à deux niveaux. Tout d'abord, celui de la concurrence déloyale de produits qui ne respectent pas les règles imposées à nos producteurs. Mais également, celui des productions extérieures qui bénéficient de la DSP pour entrer en Corse et qui viennent concurrencer les productions locales. Il est, comme vous le savez, impossible d'interdire l'arrivée de ces produits au nom de la libre circulation des biens ; par contre, il est nécessaire de réétudier la possibilité que la DSP ne s'applique pas sur certains produits dès lors que l'offre en local couvre le besoin. Pour cela, il faut négocier une dérogation avec la Commission Européenne afin qu'elle accepte cette différenciation.

La question de la réévaluation de l'ICHN a également été sur la table. Là encore, j'ai rappelé que l'ODARC avait demandé à l'Etat cette réévaluation dès la préparation du PSN en 2021 pour se mettre au niveau des régions continentales. Au-delà des crédits européens qui seraient nécessaires pour augmenter l'enveloppe et donc qu'il faudrait enlever sur d'autres mesures du PSN, c'est également l'augmentation de l'enveloppe de l'Etat, qui vient en contrepartie nationale, qui pose problème. Nous avons donc demandé lors d'une rencontre avec le cabinet du Ministre en décembre, une analyse comparative précise, notamment sur les montants versés en élevage en zone de montagne et de haute-montagne ; à ce jour nous n'avons aucune réponse.

La problématique foncière enfin, avec la nécessité absolue de relancer la commission d'aménagement foncier de Corse dans les plus brefs délais afin d'agir conformément aux dispositions du Code Rural sur l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF), sur les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux, sur la mise en valeur des terres incultes et sur la réglementation et la protection des boisements. Par ailleurs, face à chaque problème conjoncturel, comme la guerre en Ukraine ou la fièvre catarrhale, l'ODARC a toujours été aux côtés des professionnels afin de trouver des solutions, souvent à la place de l'Etat.

En ce qui concerne la complexité administrative, le « carcan » comme vous l'appellez, Monsieur le Conseiller, celui-ci est inhérent à la mobilisation de crédits publics et encore plus lorsqu'il s'agit de crédits européens. Il n'est spécifique ni à la CdC ni à l'ODARC ni à la Corse. Sachez au contraire, qu'à la différence de ce qu'il se passe sur le continent où l'agriculteur monte tout seul son dossier d'aide ou paye un prestataire pour le faire, l'ODARC essaie de les accompagner au mieux en les aidant jusqu'à remplir les formulaires de demande d'aide publique. Sachez également que l'ODARC applique strictement le pourcentage de 5% de contrôles réglementaires, notamment en ce qui concerne l'ICHN. On ne fait pas plus, mais on ne peut pas faire moins que ce que les règlements nous obligent à faire.

En effet, l'ODARC en tant qu'Organisme Payeur est lui-même contrôlé par la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs, chaque année, et toute erreur constatée entraîne au minimum le remboursement de l'aide pour le bénéficiaire, parfois des pénalités financières pour la CdC et peut aller jusqu'au retrait de l'agrément d'Organisme Payeur de l'ODARC. Les paiements se feraient alors par l'ASP et, au regard des retours des agriculteurs du continent, à savoir des délais de paiement pouvant aller jusqu'à 18 mois pour les aides à l'installation des jeunes agriculteurs ; je ne pense pas que cela soit une voie à emprunter !

De plus, dans le cadre du processus d'autonomie, il ne s'agirait pas de perdre une compétence unique en France car, je le rappelle, l'ODARC est le seul organisme payeur à l'échelon territorial et il se situe au même niveau que l'ASP dans le cadre des échanges avec la Commission européenne.

Quant au projet que nous portons pour l'agriculture corse et qui nécessite d'orienter le développement agricole vers plus d'autonomie alimentaire, je vous confirme qu'il est courageux car il requiert de faire des choix, dans un environnement réglementaire contraint et un contexte budgétaire difficile.

Oui, il est ambitieux car il nécessite que des transitions soient opérées pour réduire la dépendance, sécuriser les exploitations existantes dans un contexte de changement climatique et installer de jeunes agriculteurs qui puissent vivre du fruit de leur travail.

Alors, oui, ce projet est en cours et avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. En effet, même si nous demandons à récupérer le 1^{er} pilier de la PAC, ce n'est qu'avec le 2^{ème} pilier que nous pouvons agir pour l'instant et nous agissons.

Ainsi, les principes qui ont conduit à définir les modalités d'accompagnement des investissements agricoles dans le cadre du volet Corse du PSN et notamment la détermination des taux d'aide, ont pris en compte les orientations stratégiques en faveur de l'autonomie alimentaire, du soutien aux productions traditionnelles et de la conservation de l'environnement.

Par exemple :

- En premier lieu : apporter un soutien majoré à la filière laitière (ovin/caprins) avec des taux d'interventions bonifiés, allant de 60% à 80% pour tous les investissements ;

- En second lieu : soutenir pour tous les éleveurs les démarches de structuration des parcours avec des aides pour la réalisation de clôtures à taux fortement bonifiés (80%) ;
- Accompagner la reconquête des surfaces agricoles inutilisées avec des taux d'aide à la mise en valeur majoré à 60% par rapport aux taux d'aide bâtiment (50%) /matériel (40%) ;
- Améliorer l'autonomie fourragère des exploitations (poursuite de l'aide aux cultures protéiques) ;
- Bonifier les jeunes agriculteurs (+10% à 20% dans la limite de 80%) et différencier les demandeurs agriculteurs à titre principal par rapport aux agriculteurs à titre secondaire qui exercent d'autres activités et disposent de revenus majoritairement non agricoles (-20%);
- Promouvoir les investissements collectifs (taux bonifiés à 60/65%) ;
- S'appuyer sur les signes de qualités (SIQO obligatoires pour certains secteurs comme l'agrumiculture, la viticulture, la castanéculture, l'apiculture ou l'oléiculture) ;
- Soutenir l'arboriculture traditionnelle par la rénovation au titre des opérations en faveur du maintien des paysages traditionnels et de la conservation de l'environnement (taux de 80% même pour les éleveurs porcins);
- Soutenir les petites exploitations en maraîchage, (taux de 80% pour les exploitations de moins de 3 ha).

Il ne s'agit pas d'énumérer des mesures les unes après les autres, mais cela nous permet de vous montrer que nos choix sont clairs ; nous voulons aider les filières en très grande difficulté, structurer les exploitations et les rendre plus autonomes afin de créer une véritable richesse.

De plus, le volet Corse du PSN intègre également un dispositif qui nous permettra d'accompagner des projets de création et d'agrandissement des infrastructures hydrauliques. Nous y travaillons déjà avec le président de l'Office Hydraulique suite aux réunions que nous avons tenues ensemble dans les territoires.

Le PSN a été élaboré en concertation avec les acteurs du monde agricole, plus de 30 réunions ont eu lieu depuis deux ans, sans oublier les demandes de contributions écrites afin de préciser les échanges.

A ces rencontres, se rajoutent les séances du Conseil d'Administration et du bureau de l'ODARC, où le monde agricole est largement représenté et où sont systématiquement abordées les problématiques que rencontrent les agriculteurs, qu'elles soient conjoncturelles ou structurelles.

Cependant, comme toute nouvelle programmation, la mise en œuvre nécessite des ajustements techniques, administratifs et réglementaires. Ce faisant, grâce à l'engagement financier de la CdC, nous avons pu poursuivre l'accompagnement des dossiers d'aide à l'investissement et à l'installation des jeunes agriculteurs durant toute l'année 2023. Cet effort financier significatif sans précédent de 11.5M€ uniquement sur fonds de la CdC, a permis de ne pas avoir de coupure et que les agriculteurs, notamment les jeunes agriculteurs, ne se retrouvent pas dans la situation du continent avec des ruptures dans les aides pour l'année 2023 !

Concernant le 1^{er} pilier de la PAC et même si nous ne sommes pas l'autorité de gestion de ces aides, nous avons réitéré notre demande concernant une aide couplée à la production de céréales (NB : grains et à paille) à l'occasion de la révision annuelle du PSN.

Enfin, à l'initiative de l'ODARC, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse une étude est en cours sur la création d'un marché d'intérêt territorial, l'objectif, d'ici cet été, est de définir les contours de ce MIT dans le cadre d'un travail de co-construction entre les collectivités et les acteurs des filières englobant tous les maillons de la chaîne de production, distribution et transformation.

Encore plus récemment, dans le cadre du processus d'autonomie, j'ai sollicité tous les syndicats agricoles, les Chambres d'agriculture les groupes de l'Assemblée afin qu'ils puissent faire remonter des propositions à l'ODARC sur 5 thématiques qui ont été validées au CA de l'ODARC à savoir : foncier/fiscalité, gouvernance, sanitaire, et pacte 1^{er} pilier de financement.

De notre côté, nous avons déjà ciblé des nécessaires fiscales et réglementaires qui nous permettront de mobiliser les terres en friche, de faire évoluer la notion de forêt à vocation agricole, de modifier des points du code rural relatif au défrichement agricole.

Si j'ai un regret, c'est bien que l'Etat, dans les relations que nous avons eues avec le Ministère n'ait pas été plus à l'écoute d'un certain nombre de sujets que nous avons initiés ou largement anticipé, lesquels constituent une grosse part des revendications des agriculteurs.

Comme vous le voyez, la majorité territoriale a une stratégie, une vision de ce que vers quoi l'agriculture corse doit tendre : une agriculture de production, respectueuse de l'environnement et garante d'une souveraineté alimentaire pour notre peuple.

Cette agriculture de production que tout le monde appelle désormais de ses vœux, cela fait vingt ans que je la prône, vingt ans que je la défends. Alors, ce projet d'une agriculture pour la Corse, je souhaite aujourd'hui le porter et le faire aboutir.

A cet égard et de toute évidence, c'est bien le projet d'Autonomie qui pourra nous apporter plus de maîtrise, de réactivité et de responsabilité sur la politique agricole.

A ringrazià vi !